

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, vingt six mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Martine HUTEAU.

A vingt heures et trente minutes, Madame le Maire ouvre la séance.

Présents : Mme HUTEAU ; MM.LACHESNAIS ; MORIN ; BOIVIN ; BIDART ; MORIN ; GUILLEMIN ; Mme BHIKOO ; M.UDO ; MM. MEIER ; BOUCHU ; Mmes LLORENS ; ACCARDI

Absents excusés: Mme SHOELLER donne pouvoir à M.Fabrice MEIER ; M. MARVIN donne pouvoir à M. Vincent MORIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice MEIER

Le compte rendu de la séance du 2 février 2015 a été adopté

Ordre du jour:

COMMUNE

- Approbation du compte administratif 2014
- Approbation du compte de gestion 2014
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2015 de la commune
- Les quatre taxes
- Subvention au CCAS
- Subventions aux associations

- Reversement à la Communauté de Commune Juine et Renarde du fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires
- DETR 2015 (Annulé)
- Réserve Parlementaire –Travaux de ruissellement Mesnil

EAU

- Approbation du compte administratif 2014
- Approbation du compte de gestion 2014
- Vote budget primitif 2015
- Amortissement 2015

Informations du Maire

N°06-2015- Approbation du Compte Administratif 2014 COMMUNE

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal est sous la présidence de Monsieur Yann LACHESNAIS.

Monsieur Yann LACHESNAIS expose

-Vu le compte de Gestion 2014 présenté par la Trésorerie,

-Considérant que le Compte Administratif 2014 et le Compte de Gestion 2014 présentent des résultats d'exécution identiques.

Il convient de demander au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2014.

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité***

APPROUVE le Compte Administratif 2014.

Section de Fonctionnement dépenses : 369 498.20€
Section de Fonctionnement recettes : 366 202.54€

Section d'Investissement dépenses : 233 430.63€
Section d'Investissement recettes : 151 744.67€

Report exercice 2014 en section de fonctionnement : -3 295.66€
Report exercice 2014 en section d'investissement : -81 685.96€

N°07-2015- Approbation du Compte de Gestion 2014 COMMUNE

Madame le Maire présente le compte de gestion 2014 :

-Vu le compte Administratif 2014 présenté par la Commune,
-Considérant que le Compte Administratif 2014 et le Compte de Gestion 2014 présentent des résultats d'exécution identiques.

Il convient de demander au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2014.

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

APPROUVE le Compte de gestion 2014.

Section de Fonctionnement dépenses : 369 498.20€
Section de Fonctionnement recettes : 366 202.54€

Section d'Investissement dépenses : 233 430.63€
Section d'Investissement recettes : 151 744.67€

Report exercice 2014 en section de fonctionnement : -3 295.66€
Report exercice 2014 en section d'investissement : -81 685.96€

N°08-2015- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 611.25 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	106 993.07 E
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	105 381.82 E
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	92 922.45 E
R 001 (excédent de financement)	0.00 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	88 422.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
Besoin de financement F = D + E	181 344.45 E
AFFECTATION = C = G + H	105 381.82 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	105 381.82 E
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 E

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

09-2015- Budget Primitif 2015 Commune

Madame le Maire expose :

VU le Compte Administratif 2014 approuvé du précédent exercice et Compte de Gestion 2014 rendus tant par le Maire que par le Receveur Municipal, des recettes et dépenses de cet exercice ;

VU le projet du Budget Primitif 2015 pour l'année duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 871 047.31€ alors que les recettes (investissement et fonctionnement) totalisent 871 047.31€.

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité***

APPROUVE le budget Primitif 2015 :

section de fonctionnement dépenses:	360 279.00€
section de fonctionnement recettes :	360 279.00€
section d'investissement dépenses :	510 768.31€
section d'investissement recettes :	510 768.31€

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire expose :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour cette année en fixant les quatre taxes directes locales pour l'année 2015, comme suit

TAXES	TAUX 2013	TAUX 2014	TAUX 2015	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2015	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2015
Taxe d'habitation	9.96	10.07	10.07	837 100	84 296
Taxe sur le foncier bâti	12.73	12.87	12.87	566 800	72 947
Taxe sur le foncier non bâti	39.39	39.83	39.83	40 200	16 012
RESSOURCES FISCALES 2014					173 255.00

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

DECIDE de fixer les taux suivants pour l'Année 2015 :

- Taxe d'habitation 10.07%
- Taxe sur le foncier bâti 12.87 %
- Taxe sur le foncier non bâti 39.83 %

N°11-2015- SUBVENTION AU CCAS

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire expose :

Comme chaque année, le Conseil Municipal attribue une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour son fonctionnement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 2000 € pour l'année 2015.

***Après délibération
le Conseil Municipal,
A l'unanimité,***

DECIDE de verser au CCAS une subvention d'un montant de 2000€
DIT que les crédits sont inscrits au BP 2015

N°12-2015- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire expose :

Comme chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions aux associations suivantes :

Associations	Montant proposé en 2014	Montant proposé en 2015
APEVAM	130	130
ANCIENS COMBATTANTS	50	50
ASSOCIATION DE TENNIS	230	230
CLUB DE L'AMITIE	130	130
COMITE DES FETES	130	230
GYNMASTIQUE VOLONTAIRE	260	360
CLUB DE L'AGE D'OR	130	130
MACVA	130	130

***Après délibération
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité***

DECIDE de verser aux associations :

Associations	Montant proposé en 2014	Montant proposé en 2015
APEVAM	130	130
ANCIENS COMBATTANTS	50	50
ASSOCIATION DE TENNIS	230	230
CLUB DE L'AMITIE	130	130
COMITE DES FETES	130	230
GYNMASTIQUE VOLONTAIRE	260	360
CLUB DE L'AGE D'OR	130	130
MACVA	130	130

N°13-2015- Travaux de la mare de Mesnil-Racoin- Demande d'une subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire

La commune de VILLENEUVE SUR AUVERS rencontre, depuis la rénovation du centre village de MESNIL RACOIN, son hameau, de graves problèmes d'inondations de la RD 191.

Après plusieurs réunions, il en résulte que le niveau de la mare doit être abaissé en creusant les fossés.

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT
Création de deux avaloirs et construction d'un caniveau, rejet mare	36 902.70€
Création d'avaloir et raccordement	5 645.00€
TOTAL	42 547.70€
FINANCEMENT	MONTANT TTC
Réserve parlementaire	21 273.85€
Autofinancement	29 783.39€
TOTAL	51 057.24€

Afin d'effectuer ces travaux, il convient de procéder à la demande d'une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de madame la Sénatrice de l'Essonne.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Approuve Le plan de financement

Approuve La demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de madame la sénatrice de l'Essonne.

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier

Prend acte de l'inscription de ce projet au BP 2015.

N°14-2015- Reversements à la Communauté de Commune Juine et Renarde des crédits versés à la Commune au titre du fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaire

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant l'aide apportée par l'Etat par le versement de crédits au titre d'un fond d'amorçage ;

Considérant que ces fonds sont destinés à atténuer les charges consenties pour la mise en œuvre de la réforme ;

Considérant que la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde a mobilisé ses moyens pour l'application du décret sus-visé ;

Considérant dès lors qu'il serait légitime que les communes procèdent au reversement à la Communauté des crédits du fond d'amorçage tels qu'elles les auront perçues.

Après délibération
Le Conseil Municipal
A l'unanimité

AUTORISE le reversement des crédits versés à la Commune au titre du fond d'amorçage pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, dont le montant s'élève à 3 100.00€ pour l'année 2014-2015.

N°15-2015- Approbation du Compte Administratif 2014- Budget Eau

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal est sous la présidence de Monsieur Yann LACHESNAIS

Monsieur Yann LACHESNAIS expose :

-Vu le compte de Gestion 2014 présenté par la Trésorerie,

-Considérant que le Compte Administratif 2014 et le Compte de Gestion 2014 présentent des résultats d'exécution identiques.

Il convient de demander au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2014.

Section d'exploitation dépenses :	13 831.78€
Section d'exploitation recettes :	416.24€

Section d'Investissement dépenses :	72 734.64€
Section d'Investissement recettes :	7 993.37€

Report exercice 2014 en section d'exploitation:	-13 415.54€
Report exercice 2014 en section d'investissement :	-64 741.27€

N°16-2015- Approbation du Compte de Gestion 2014-Budget Eau

Madame le Maire ayant repris la présidence, présente le compte de gestion 2014

Présentation : Madame le Maire

Monsieur le Maire expose :

-Vu le compte Administratif 2014 présenté par la Commune,

-Considérant que le Compte Administratif 2014 et le Compte de Gestion 2014 présentent des résultats d'exécution identiques.

Il convient de demander au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2014.

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité***

APPROUVE le Compte Administratif 2014.

Section d'exploitation dépenses :	13 831.78€
Section d'exploitation recettes :	416.24€
Section d'Investissement dépenses :	72 734.64€
Section d'Investissement recettes :	7 993.37€
Report exercice 2014 en section d'exploitation:	-13 415.54€
Report exercice 2014 en section d'investissement :	-64 741.27€

N°17-2015- Budget Primitif 2015 Eau et Assainissement

[Présentation : Madame le Maire](#)

Madame le Maire expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

Considérant le projet du budget primitif 2015,

***Après délibération
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité***

ADOPTE par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

En section de fonctionnement :
 Recettes..... 51 339.57€
 Dépenses..... 51 339.57€

En section d'investissement :
 Recettes..... 334 205.33€
 Dépenses..... 334 205.33€

N°18-2015- Amortissements 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29

VU l'instruction budgétaire et comptable M49

Considérant la nécessité de délibérer sur les durées d'amortissement

DESIGNATION	MONTANT	N°INVENTAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	DUREE PROPOSEE
ASSAINISSEMENT	19 699.38	20006-001	21	50 ANS
RESEAU EAU	923.30	3V	21	10 ANS

Cette procédure d'amortissement nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense en section de fonctionnement au chapitre 68 «Dotations aux amortissements» et d'une recette du même montant en section d'investissement au chapitre 28 «Amortissements et immobilisations

***Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité***

DECIDE les durées d'amortissement selon le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANT	N° INVENTAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	DUREE PROPOSEE
ASSAINISSEMENT	19 699.38	20006-001	2156	50 ANS
RESEAU EAU	923.30	3V	2156	10 ANS

DIT que les dépenses et les recettes ont été prévues au budget 2015

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 07

Le Maire,
 Martine HUTEAU

